

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 15 mai 2024

Date d'affichage 15 mai 2024

***Nombre de conseillers***

en exercice 29

présents 20 + 9 procurations

votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE**

**Le VINGT ET UN MAI** à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Gaëtan THOMAS,

(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

M. Emmanuel BOIS,

(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)

M. Thierry BODIN,

(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Mme Marie-Hélène TROUILLOT,

(Pouvoir donné à M. Eric PAPILLON)

M. Nicolas GUILLARD,

(Pouvoir donné à Mme Marie DENONELLE)

Mme Olivia JAMAIN,

(Pouvoir donné à M Gérard GUESNE)

Mme Sophie DOLLON,

(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)

M. Lionel COUTEMANCHE,

(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)

Mme Edith ALIX,

(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA  
RESIDENCE AUTONOMIE AUPRES DE LA VILLE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 un agent (adjoint technique) du CCAS détaché à la résidence autonomie pourra être mis à disposition auprès de la ville de La Ferté-Bernard à hauteur de 20%.

- **Agent concerné**
  - o Emmanuel BONTEMPS.
- **Missions assurées**
  - o Gestion des produits d'entretien (bâtiments municipaux et écoles).
- **Durée de la mise à disposition**
  - o 3 ans.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** la mise à disposition de Monsieur BONTEMPS agent (adjoint technique) du CCAS auprès de la ville de La Ferté-Bernard pour assurer la gestion des produits d'entretien des bâtiments communaux.

**PRECISE** que cette mise à disposition a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et est effectuée à hauteur de 20% pour une durée de trois ans.

**DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document relatif à cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Delphine LETESSIER

Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU